

## SERVICES PARTAGÉS CANADA

### Demande de prix pour des moniteurs à écran tactile pour l'Agence des services frontaliers du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

N° de l'invitation	DDP 2BH869028/A	Date	Le 16 janvier 2019
N° de dossier GCDocs	2BH869028	N° de référence de SEAG	PW-19-00858337
N° référence du client	10000340882/2018004	No de la demande	ITPRO#26005
N° de Modification	002		

Bureau de distribution	Services Partagés Canada 180 Kent Street, 13 <sup>ième</sup> étage Ottawa, Ontario K1P 0B5	
Autorité contractante (L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante.)	Nom	Mark Milloy
	N° de téléphone	613-462-9417
	Courrie	mark.milloy@canada.ca
	Adresse postale	180 Kent Street, 13 <sup>th</sup> Floor Ottawa, Ontario K1P 0B5
PARTIE 1 – Date et heure de clôture préliminaire	Le 16 janvier 2019 à 14 h (appelée dans la présente demande de soumissions « date de clôture préliminaire »)	
PARTIE 2 – Date et heure de clôture final	Le 28 janvier 2019 à 14 h (appelée dans la présente demande de soumissions « date de clôture final »)	
Fuseau horaire	heure normale de l'Est (HNE)	
Destination – des biens et services	Voir l'annexe B.	
Factures	Les coordonnées du client seront insérées lors de l'attribution du contrat	
Adresse de courriel pour la présentation d'une soumission avant les dates de clôture provisoire et définitive	mark.milloy@canada.ca	



## **Demande de Prix Modification NO. 002**

### **La présente modification NO. 002 vise à:**

- répondre aux questions relatives aux exigences de sécurité;
- répondre aux questions relatives aux exigences de l'écran tactile; et
- insérer la présentation PowerPoint utilisée lors de la conférence des soumissionnaires en tant que pièce jointe à la demande de propositions
- modifier le formulaire 6 « 2BH869028 – Form 6 –v2 » et « 2BH869029 – Formulaire 6 »

### **Question 2:**

Pourriez-vous nous dire si le calendrier de cet achat nous permettrait d'obtenir une présélection valide de l'organisation désignée? De plus, en répondant à cette demande de propositions, y aurait-il une opportunité de parrainage du programme de sécurité des contrats? Et des autorisations de personnel seraient-elles nécessaires?

### **Réponse 2:**

Le délai pour obtenir une attestation de vérification d'organisation désignée valide peut aller jusqu'à six mois; le calendrier de cet achat pourrait ne pas être suffisant pour assurer l'obtention d'une vérification d'organisation désignée valide avant l'attribution du contrat. Toutefois, en répondant à cette demande de prix, le programme de sécurité des contrats offrirait une possibilité de parrainage. Une cote de sécurité du personnel serait requise, comme indiqué à la p. 6, Exigences de sécurité, «2. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valable au niveau FIABILITÉ, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.»

### **Question 3**

Dans le formulaire 6 V2 sous B7, il est indiqué que les écrans doivent avoir au moins la luminosité de 300 cd/m<sup>2</sup> tout en précisant également dans B10 que l'écran doit être visible « dans toutes les conditions d'éclairage extérieur, y compris les rayons directs du soleil. » Dans notre expérience, tout affichage inférieur à 1000 cd/m<sup>2</sup> (at a minimum) sera absolument insuffisant et qu'un affichage de 300cd/m<sup>2</sup> sera illisible à la lumière directe du soleil, indépendamment d'une surface antireflet. Nous craignons que le fait de proposer des écrans lisibles en plein soleil (qui sont plus chers que les habituels affichages de 300cd/m<sup>2</sup>) nous mettrait dans une position défavorable dans l'évaluation financière et le Canada pourrait choisir par inadvertance un affichage qui ne satisferait pas à l'exigence B10.

### **Réponse 3**

L'exigence répertoriée sous B10 sera supprimée.

### **Modification 3:**

À la page 39 de l'invitation, à l'annexe A, à la B10.

**SUPPRIMER dans son intégralité.**

### **Modification 4:**

Concernant la pièce jointe « 2BH869028A - Form 6 –v2.xlsx »

**SUPPRIMER dans son intégralité et REMPLACER par « 2BH869028A - Form 6 –v3.xlsx »**

**Modification 5:**

Concernant la pièce jointe « 2BH869028A - Formulaire 6.xlsx »

**SUPPRIMER dans son intégralité et REMPLACER par** « 2BH869028A - Formulaire 6 –v2.xlsx

**Modification 6:**

Après la page 70 de l'invitation,

**Insérer:** Pièce jointe F – PowerPoint de Conférence des soumissionnaires

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DDP RESTENT INCHANGÉS.**